

violés. La nécessité des recours définis à l'article 12/(a)(vi) du programme de la Décennie équivaut à la reconnaissance que les droits de l'homme sont lésés dans tous les pays, quelles que soient la sincérité et l'application mises au service des idéaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Canada, pour sa part, a reconnu la nécessité de diffuser aussi largement que possible l'information sur la Décennie et des programmes ont été mis en oeuvre afin que tous les Canadiens soient conscients des efforts internationaux déployés pour mettre fin au racisme et à la discrimination raciale. Depuis quelques mois, nous avons également établi une commission canadienne des droits de l'homme qui, avec des commissions analogues oeuvrant dans les dix provinces, constituera un mécanisme d'investigation des violations alléguées sur la base des voies de recours établies dans le programme de la Décennie. Cette commission canadienne est présidée par M. Gordon Fairweather, éminent juriste qui a autrefois été procureur général de la province du Nouveau-Brunswick et dont les longs antécédents comme député à la Chambre des communes témoignent de services distingués à son pays.

Au niveau international, le programme de la Décennie propose des initiatives importantes dont peuvent se prévaloir les gouvernements et les organisations régionales pour combattre la discrimination raciale. Le programme accorde une attention toute particulière au racisme et à la discrimination raciale en Afrique australe. De l'avis de la délégation du Canada, cette attention est à la fois justifiée et louable puisque c'est en Afrique australe - au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud - que l'esprit et les dispositions de la Charte des Nations Unies sont les plus gravement bafoués. La question de l'Afrique australe met d'ailleurs en cause la volonté collective des Nations Unies pour développer et instituer les mécanismes vraiment efficaces pour la promotion et la protection des droits de l'homme à travers le monde.

La délégation du Canada souhaite l'adoption de résolutions qui seront d'abord le garant de notre détermination collective à combattre le racisme et la discrimination raciale, et qui feront également la preuve de l'efficacité du système des Nations Unies comme instrument de promotion des aspirations et des ambitions des peuples du monde.

Le gouvernement du Canada tient à souligner que les problèmes de l'Afrique australe, s'ils ont des origines communes dans le racisme, ne se prêteront sans doute pas tous aux mêmes solutions. Sans réciter de nouveau la politique du gouvernement du Canada sur le Zimbabwe, la Namibie et l'Afrique du Sud, qui a déjà fait l'objet d'un exposé complet à la Commission des sociétés transnationales, la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social, nous tenons à affirmer que nous sommes disposés à collaborer à tous les efforts déployés en vue d'assurer une résolution pacifique de ces problèmes. Cependant, au stade critique où nous en sommes, quand des progrès sont réalisés et qu'on commence à sentir les effets salutaires de la Décennie, nous ne croyons pas qu'il soit prudent d'adopter des résolutions qui pourraient chercher à préjuger l'issue des négociations en cours, à avancer des solutions ou des sanctions qu'il serait plus profitable de débattre dans d'autres enceintes des Nations Unies ou à dicter une solution militaire quand il est encore possible d'opérer des changements pacifiques.